



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°173

**13 Octobre 2022**

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

### **NOUVEAUTES**

Le site internet du cabinet a fait peau neuve avec la **création** :

- ✓ d'une « CV thèque » de futur dirigeant d'ehpad et d'adjoint Fraîchement diplômé de la TBS School en « Mastère Manager des structures sanitaires et sociales »
- ✓ D'une bibliothèque permettant de récupérer les textes évoqués dans les agendas dans un premier temps, et des principaux textes à connaître dans un second temps. Pour le moment, seuls les liens en lien avec cet Agenda sont en ligne, mais petit à petit, celle-ci va s'étoffer...

### **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

- **Urgence : Point de vue d'un consultant faisant des budgets depuis plus de 25 ans !**

Depuis des années, je réalise des budgets pour le compte d'Ehpad mais c'est la première fois que nos projections sont si alarmistes. Certes cette situation n'est pas générale, mais une chose est sûre la multiplication des mutations profondes que connaissent les ESSMS va bouleverser les équilibres financiers et pour la première fois, certains Ehpad seront dans une situation très critique voir très très critique !

Mais pourquoi cela et pourquoi maintenant. **Récapitulons** :

- Sur l'année 2022 : 3 augmentations du SMIC ayant comme impact +8% sur 1 année
- Sur une partie du secteur une hausse salariale (valeur du point de +3.5% pour la fonction publique territoriale par exemple)
- Une rareté des équipes diplômés qui engendre soit des coûts supplémentaires (recours à l'intérim), soit une augmentation des salaires pour limiter les départs
- Le retour d'une inflation proche de 6%
- Une explosion des coûts énergétiques en 2022, qui va continuer voire s'amplifier en 2023
- Les taux d'intérêts étaient parfois variables, indexés sur les livrets A, et les incidences sont très élevées sur les charges financières.

L'ensemble de ces mesures ont eu des impacts importants et nous n'avons toujours pas de visibilité des aides apportées par nos financeurs en 2022 avec des CNR 2022 programmés sur la fin de l'année (mais sans savoir ni le montant, ni les paramètres financés) et encore moins de visibilité vers les tendances 2023. Si les taux directeurs n'absorbent pas ces surcoûts, les Ehpad plongeront pour beaucoup d'entre eux vers le déficit structurel.

**Dans cette période où il est demandé aux ESSMS de prévoir, de planifier les dépenses sur 5 ans..., il est urgent que nous connaissions les évolutions des recettes issues de nos financeurs !**

- **PLFSS 2023 : Les [mesures principales](#)**

L'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) est fixé à 244,1Md€ en 2023 (soit **+3,7% hors dépenses liées au Covid**). L'objectif global de dépenses (OGD) personnes âgées est fixé à **+5,1%**, soit un objectif de dépenses de **5,3Md€**, dont 700M€ de mesures nouvelles.

Parmi les mesures annoncées :

- Financement de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique avec une extension au secteur privé associatif.
- 440 M€ pour compenser les impacts de l'inflation dans les ESMS seront délégués dans les prochaines semaines aux ARS. Les dotations des ESMS seront par ailleurs revues à la hausse en 2023 soit + 670 M€.
- Revalorisation du tarif plancher des SAAD en 2023.
- Extension du bouclier tarifaire sur l'énergie aux Ehpad.
- 3 000 créations de postes pour 2023 ! (alors même que Myriam El Khomri préconisait, dans son rapport consacré à l'attractivité des métiers du grand âge, 18 500 créations de postes annuelles !)
- Nouvelle prérogative de contrôle des comptes des établissements et services, des gestionnaires et des groupes par les autorités de tarification.
- 120M€ pour la mise en œuvre de la réforme de la tarification des SSIAD et la création de 4 000 places d'accompagnement supplémentaires dès 2023.

## **A suivre**

- **Petit retour sur le décret du 28 avril 2022 : [Transparence financière](#)**

Après le scandale d'un grand groupe d'Ehpad privés, un décret a vu le jour dans un délai record (moins d'un trimestre après l'affaire). Même si beaucoup de monde y a vu des changements pour le secteur privé, il n'en est rien. En effet, ce décret paru au JO du 29 avril 2022 va révolutionner notre secteur à court terme, pourtant à ce jour, il n'a fait que peu de bruit. Permettez-nous de revenir sur les principaux enjeux de ce décret :

- Modification du tarif socle :
  - ✓ Incorporation de la facturation linge et marquage linge dans le prix de journée (plus de factures annexes)
  - ✓ Incorporation d'un accès internet dans toutes les chambres
- Modification du cadre réglementaire
  - ✓ A partir de l'exercice 2023, le cadre simplifié de l'EPRD et de l'ERRD est supprimé. Tous les ESMS devront dorénavant remplir le cadre complet avec notamment la section hébergement, le bilan, l'analyse financière, la projection financière et un grand questionnaire sur les affectations des résultats des établissements privés à partir de 2023.

*Lors de la formation du 22 novembre organisée par le cabinet (voir en bas de l'Agenda), nous évoquerons l'ensemble de ces points en préambule avant d'expliquer la nécessité de comprendre ces outils EPRD-ERRD pour bâtir une stratégie financière dans un environnement complexe.*

- **Hausse de l'énergie : Attention danger**

Les chiffres commencent à tomber, certains estiment le surcoût à 300 euros de plus par mois et par résident. Alors certains ont demandé le bouclier inflation comme l'AD-PA), d'autres sollicitent un chèque énergie structure comme l'Unhaj. Mais pour le moment rien de concret.

Dans ce contexte, les établissements les plus en danger sont ceux dont les contrats de fourniture d'énergie s'achèvent et qui doivent les renégocier pour une durée d'1 an à 3 maximum.

Dans l'attente de mesures concrètes, les directeurs d'ESMS s'interrogent donc sur la stratégie à adopter : signer la meilleure offre, qui se chiffrera en millions, ou attendre, au risque de la coupure !

## ACTUALITES OUTILS ET ETUDES

- **ANAP : Webinaire sur le coût de l'énergie**

En cette période où l'impact du coût énergétique va peser sur les budgets, des pistes à ne pas négliger.

- **Energie suite : des conseillers pour aider les établissements médico-sociaux**

La CNSA, l'ANAP (Anap) et la DGOS ont annoncé, le [27 septembre](#), le déploiement de 150 conseillers et coordinateurs en transition énergétique et écologique en santé (CTEES). Ceux-ci ont pour mission de réaliser des audits énergétiques, de lancer des plans d'action de réduction de la consommation énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air, ou encore de développer des outils et des recommandations pour limiter les pollutions. Ils accompagneront 5 000 établissements sanitaires et médico-sociaux, tous statuts confondus, entre 2021 et 2024, détaille un communiqué de presse. À date, 42 conseillers et 11 coordinateurs ont déjà été recrutés et accompagnent 1 550 établissements.

- **Un guide pour une construction plus durable des établissements médico-sociaux**

Comment assurer une performance à la fois environnementale, économique et sociale, dans les projets immobiliers ? Le ministère de la Santé publie une grille méthodologique pour éclairer les choix d'investissement des acteurs du médico-social et de la santé. Viser le développement durable ? « *On pense que ça va coûter* », reconnaît d'emblée le président du conseil scientifique du Comité national de l'investissement en santé (Cnis). Et pourtant, avec ce nouvel « *état d'esprit* » il est possible, « *sur le long terme, d'économiser sur les coûts de fonctionnement* », insiste le professeur, en présentant le dernier référentiel de son instance : un guide pour la « *prise en compte des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements* ». **Un auto-diagnostic excel pour savoir où nous en sommes, à tester sans modération (voir lien ci-dessus).**

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **"Éco énergie tertiaire" : report de la date de déclaration des données des ESMS**

Dans le cadre du dispositif « éco énergie tertiaire », les ESMS exploitant des bâtiments couvrant au moins 1 000 m<sup>2</sup> sur un même site (Ehpad, MAS, FAM,...) doivent désormais déclarer leurs données de consommation d'énergie, sur une [plateforme dédiée](#).

La déclaration des données 2020 et 2021 doit en principe être effectuée au plus tard le 30 septembre 2022. Toutefois, cette date vient d'être décalée exceptionnellement au 31 décembre 2022. Par ailleurs, les données de consommation de « *l'année de référence* » pourront être modifiées jusqu'en 2023. Il s'agit de « *laisser le temps à chacun de sélectionner l'année de référence la plus adaptée à sa stratégie de réduction des consommations d'énergie* ». C'est en effet en fonction de cette année de référence que seront calculés les objectifs d'économie d'énergie à réaliser par l'ESMS (- 40 % d'ici 2030, - 50 % en 2040...).

**Avec la crise actuelle, cela prend une tournure très stratégique.**

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude : Aide aux personnes âgées : La Cour des Comptes reconnaît une situation « hors norme »**

Le 4 octobre, dans un rapport rendu au Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), la Cour des comptes s'intéresse à la sinistralité dans le secteur médico-social et plus spécifiquement sur celui de l'aide aux personnes âgées. La Cour des comptes fait le triste constat d'un nombre de journées d'arrêt de travail 3 fois supérieur à la moyenne française. Par ailleurs, la Cour des comptes constate un effet très significatif du taux d'encadrement sur l'évolution du taux d'absentéisme. Mieux encore, la méthode scientifique élaborée par la Cour des comptes démontre que plus le taux d'encadrement d'un établissement est proche du ratio de 1 professionnel pour 1 résident, moins les arrêts pour accidents de travail ou maladie professionnelle sont nombreux. La Cour des comptes estime enfin ce coût humain à 17.000 postes par an.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **ANAP : Fiches pratiques sur l'organisation du temps de travail non médical**

L'ANAP a publié ce mois-ci un guide, ainsi que des fiches pratiques pour aider les ESMS à mieux organiser le temps de travail non médical. Le guide vise à accompagner les directeurs dans le cadre de leur définition des besoins à la gestion du planning et au pilotage RH. Le document comporte :

- Une synthèse intitulée « Organisation du temps de travail : soyez efficace et attractif » destinée aux managers décisionnaires ;
- 12 fiches pratiques, dédiées aux managers opérationnels, pour déployer une nouvelle organisation.

- **Assise des Ehpad : cris d'alerte (extrait des moments forts)**

Lors de son discours conclusif le ministre Jean-Christophe Combe a précisément indiqué que le PLFSS devrait prévoir la création de **50 000 postes** pour le grand âge. Une perspective qui laisse rêveurs les responsables professionnels, qui n'arrivent déjà pas à pourvoir les postes actuels

Le président du conseil de la CNSA, Jean-René Lecerf insiste pour que des « outils nouveaux » soient mis à la disposition des Ehpad et du domicile. « Il faut un plan Marshall sur le recrutement ».

La directrice de la Fnadepa, Annabelle Vêques, racontait à la tribune que certains directeurs, infirmiers de métier, endossaient le week-end la blouse blanche pour faire face à l'absence de professionnels. Et d'ajouter : « Faute de personnel, dans certains Ehpad on lève les résidents vers 10 h 30 et on les couche à 17h. »

Pour la Fehap, Antoine Perrin, n'est pas moins sévère. « Les inspecteurs qui viennent faire leur contrôle dans les Ehpad disent aux directeurs qu'il manque du personnel qualifié, ce qu'on sait parfaitement. » Dans un contexte de très grande fragilisation, la décision de contrôler tous les établissements dans les deux ans ne passe pas. « Quand on entend le discours de l'État, on a vraiment l'impression d'être sur deux planètes différentes. »

Pour le Synerpa, Florence Arnaiz-Maumé, ne cache pas non plus son impatience. Ses adhérents lui font remonter également leurs graves difficultés. Elle fait part de ses revendications, notamment la mise en place d'une formation de 400 heures d'accompagnant en gérontologie, destinée aux auxiliaires de vie faisant fonction.

**Face à ces constats de tous les secteurs, il est urgent de trouver des solutions pour ne pas basculer dans une maltraitance programmée faute de personnels.**

## ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **CNR "Bien vieillir" : les trois gros chantiers sont lancés**

Le ministre Jean-Christophe Combe vient de présenter les détails de la réflexion conduite sur le "bien vieillir" dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR). 3 groupes de travail seront créés et leurs conclusions devraient se retrouver dans la feuille de route présentée en mai 2023.

- Le chantier **numéro 1** « Adapter la société » va être coanimé par Luc Broussy et l'élue locale (adjointe au maire du Havre et vice-présidente de la Seine-Maritime) Florence Thibaudeau-Rainot.

- Le chantier **numéro 2** portera sur la « question de la citoyenneté et la lutte contre l'âgisme », coanimé par Martine Gruère, vice-présidente de l'association Old'Up, et Yann Lasnier, délégué général des Petits frères des Pauvres.

- Le chantier **numéro 3** portera sur « les métiers », il sera piloté par l'ancienne ministre Myriam El Khomri, et par la dirigeante professionnelle Dafna Mouchenik.

A suivre

## AGENDA NATIONAL

/

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD-ERRD : Maîtrisez l'ensemble des rouages financiers afin d'optimiser votre stratégie financière.**

Notre cabinet organise sur Toulouse **une formation le 22 Novembre 2022.** Cette formation se décomposera en 2 modules indépendants l'un de l'autre. Le premier module sera consacré à l'analyse financière et l'EPRD : quelle communication envoyons-nous et quel message. Le bulletin d'inscription avec le coût, le programme et les objectifs [sont avec le lien.](#)

Cette formation pourrait se délocaliser sur d'autres lieux en fonction des besoins recueillis.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

## AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Organisme habilité par la HAS pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)